

Après avoir fait applaudir les premiers de cordées, l'Etat attaque les agents territoriaux, la municipalité défendra l'intérêt général.

Je viens d'être informé que la Préfète du Val-de-Marne, Madame Sophie THIBAULT, a saisi le Tribunal administratif de Melun par référé pour exiger de Villejuif la mise en conformité avec la loi de « Transformation de la fonction publique », dite loi des 1607 heures.

Je suis naturellement opposé à cette méthode sur le fond comme sur la forme. En effet, cette décision de judiciariser cette question n'est pas ma conception du dialogue indispensable entre l'Etat et les collectivités. Elle n'est d'ailleurs pas la règle commune puisque le non-respect de la loi SRU sur l'obligation de construction de logements sociaux, plus de deux décennies après son adoption, ne provoque pas les mêmes poursuites pour les communes hors la loi. Elle vient enfin contrevenir à la libre administration des collectivités territoriales et est injuste pour les agent.e.s de nos communes.

Cette décision poussée par un gouvernement en campagne concerne 9 autres collectivités de notre département et bien d'autres en France. Elle intervient alors que ce sujet du temps de travail fait l'objet d'un débat légitime dans notre pays à l'occasion des échéances électorales à venir. Enfin, elle porte une nouvelle attaque contre l'autonomie des communes et le choix démocratique des habitant.e.s lors des élections municipales.

C'est d'ailleurs l'alternance qui s'est produite à Villejuif en 2020 qui nous amène à retravailler dans la concertation l'organisation du travail de notre service public communal pour répondre mieux aux besoins des habitants.es.

Mais, il ne sera jamais question pour moi et l'équipe municipale qui m'entoure de construire ces évolutions contre les agents.es territoriaux et les organisations syndicales qui les représentent. Ils sont les « premiers de cordées » et assurent un service public du quotidien dans nos écoles, pour la propreté de la ville, pour développer la culture ou le sport ou dans les actions proposées aux aînés de notre ville. Ils sont en première ligne depuis le début de la crise sanitaire.

Nous avons donc engagé avec eux une concertation pour développer et adapter notre service public communal. Il se fera sans dogmatisme et surtout en construisant des réponses aux besoins et aux exigences d'équité des Villejuifois.es. C'est dans cet état d'esprit que je vais donc poursuivre notre travail jusqu'au Conseil Municipal du 10 mai et que je continuerais d'argumenter nos choix pour l'avenir.

Cabinet du Maire

lemaire@villejuif.fr - 01 86 93 36 02

Hôtel de Ville - 94807 Villejuif